

RCS : BOURGES

Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 00027

Numéro SIREN : 553 720 277

Nom ou dénomination : A.E.B. ELECTRICITE

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2018 sous le numéro de dépôt 1673

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS AEB ELECTRICITE**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **Rue de la Fontaine 18390 SAINT GERMAIN DU PUY**Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **5 5 3 7 2 0 2 7 7 0 0 0 1 9**Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2017

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISE*	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	81 544	AG	76 618	4 926
	Fonds commercial (1)	AH	98 546	AI		98 546
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	384 592	AO	101 696	282 896
	Constructions	AP	961 995	AQ	628 011	333 983
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	480 939	AS	384 967	95 972
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 133 356	AU	1 542 399	590 956
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 450	BI		1 450
	TOTAL (II)	BJ	4 142 425	BK	2 733 692	1 408 732
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	668 873	BM		668 873
		BN	1 019 866	BO		1 019 866
		BP		BQ		
		BR		BS		
		BT		BU		
	CRÉANCES	BV		BW		
		BX	4 589 402	BY	628	4 588 774
		BZ	151 901	CA		151 901
	DIVERS	CB		CC		
		CD		CE		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CF	5 681 372	CG		5 681 372
		CH	43 322	CI		43 322
	TOTAL (III)	CJ	12 154 737	CK	628	12 154 109
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	16 297 162	IA	2 734 320	13 562 841
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AEB ELECTRICITE		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)° (Dont versé : 156 000)			DA	156 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)° (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	15 600
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	6 452 198
	Réserves réglementées (3)° (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants° EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 874 041
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	8 497 839
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 292 601
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 502 577
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	10 329
	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 259 493
TOTAL (IV)			EC	5 065 002	
Ecart de conversion passif*			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	13 562 841	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			EB
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	5 065 002
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

° Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AEB ELECTRICITE						Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	20 655	FE		FF	20 655	
		FG	17 812 951	FH		FI	17 812 951	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	17 833 606	FK		FL	17 833 606	
	Production stockée*					FM	322 040	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	89 053	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	18 244 707
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 614 025	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(149 106)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 262 991	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	248 706	
	Salaires et traitements*					FY	2 546 723	
	Charges sociales (10)					FZ	1 524 041	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	247 862
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	
	Autres charges (12)					GD		
		Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	2 139
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GF
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GG	2 947 323	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	10 286	
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
		Total des produits financiers (V)					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP	10 286	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	1 111	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
	Total des charges financières (VI)					GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GU	1 111
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GV	9 175
							GW	2 956 498

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2053

Formulaire obligatoire (Annexe 91 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AEB ELECTRICITE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2 534		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 534		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	9 054		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	817		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	9 872		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(7 337)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ	184 414		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	890 706		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	18 257 529		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	16 383 487		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 874 041		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	5 383	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	88 099	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales				3 671		
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				817		
Produits des cessions d'éléments d'actif					2 534		
Compléments d'assurances				5 383			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
Autres achats et charges externes				5 383			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

COGEP.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AEB ELECTRICITE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 13 562 842 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 874 041 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 15 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 30 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les chantiers en cours au 31/12/2017 sont comptabilisés de la manière suivante:

- le coût de revient est comptabilisé en "en cours de production de biens"
- les acomptes émis sont comptabilisés en "produits constatés d'avance".

Toutefois, les chantiers en cours au 31/12/2017 concernant l'activité "INDUSTRIE" sont comptabilisés en "produits constatés d'avance" à hauteur de l'excédent des acomptes émis par rapport au coût de revient des chantiers.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 153 777 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les

Règles et méthodes comptables

sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	98 547			98 547
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 705	6 059	220	81 544
Immobilisations incorporelles	174 252	6 059	220	180 091
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	377 934	6 659		384 593
- Constructions sur sol d'autrui	533 730			533 730
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	428 265			428 265
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	488 921	12 019		480 940
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 265			6 265
- Matériel de transport	1 959 692	115 354	67 872	2 007 174
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	108 075	12 530	688	119 917
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 882 882	146 561	68 560	3 960 884
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 100	350		1 450
Immobilisations financières	1 100	350		1 450
ACTIF IMMOBILISE	4 058 235	152 970	68 780	4 142 425

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 059	146 561	350	152 970
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	6 059	146 561	350	152 970
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	220	68 560		68 780
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	220	68 560		68 780

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	3 532
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	95 014
Total	98 547

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	72 629	4 028	39	76 618
Immobilisations incorporelles	72 629	4 028	39	76 618
- Terrains	91 025	10 671		101 696
- Constructions sur sol propre	281 158	14 848		296 006
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	315 781	16 224		332 005
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	345 144	39 823		384 967
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 265			6 265
- Matériel de transport	1 366 719	141 163	67 872	1 440 010
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 070	21 105	52	96 124
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 481 163	243 834	67 923	2 657 074
ACTIF IMMOBILISE	2 553 792	247 862	67 962	2 733 693

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 786 076 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 450		1 450
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 589 403	4 589 403	
Autres	151 901	151 901	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	43 322	43 322	
Total	4 786 076	4 784 626	1 450
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	765 286
FOURNISS AVOIRS A RECEV	4 508
DIVERS-PDTS A RECEVOIR	14 494
Total	784 288

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 156 000,00 euros décomposé en 2 400 titres d'une valeur nominale de 65,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 065 002 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 292 602	2 292 602		
Dettes fiscales et sociales	1 502 578	1 502 578		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 330	10 330		
Produits constatés d'avance	1 259 493	1 259 493		
Total	5 065 002	5 065 002		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	68 623
PROV.PARTICIPAT.SALARIES	184 414
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	36 883
AUTRES CHARGES FISC. A P	38 221
DIVERS-CHGES A PAYER	4 241
Total	332 382

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	43 322		
Total	43 322		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	1 259 493		
Total	1 259 493		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 23 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Autres achats et services extérieurs	5 383	
Total	5 383	

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Complément d'assurances 2015+2016	5 383	
TOTAL	5 383	

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 671	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	818	
Produits des cessions d'éléments d'actif		2 535
Compléments d'assurances	5 383	
TOTAL	9 872	2 535

 Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

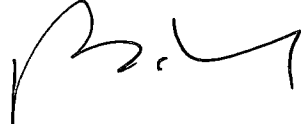
	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	2 611 206
Taux Normal - 28 %	75 000
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	153 777
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	3 733
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	1 200
Autres imputations	

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 385 971 euros
Le montant indiqué concerne uniquement les cadres et les Etam.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Bon pour acceptation


Société par actions simplifiée au capital de 156.000 €

Siège social : Rue La Fontaine – BP 41

18390 SAINT GERMAIN DU PUY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société AEB ELECTRICITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 17 mai 2018

GROUPE EUROEXCEL
Commissaire aux Comptes



Bernard Grimbort

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	81 544	76 618	4 926	3 076
Fonds commercial	98 547		98 547	98 547
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	384 593	101 696	282 897	286 908
Constructions	961 995	628 012	333 984	365 056
Installations techniques, matériel et outillage	480 940	384 967	95 973	123 777
Autres immobilisations corporelles	2 133 356	1 542 399	590 957	625 978
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 450		1 450	1 100
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 142 425	2 733 693	1 408 733	1 504 443
Stocks				
Matières premières et autres approv.	668 873		668 873	519 767
En cours de production de biens	1 019 866		1 019 866	697 826
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 589 403	628	4 588 775	3 779 696
Fournisseurs débiteurs	4 508		4 508	
Personnel	13 140		13 140	134 656
Etat, Impôts sur les bénéfices	59 418		59 418	559 966
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	60 342		60 342	49 748
Autres créances	14 494		14 494	16 627
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 681 372		5 681 372	4 829 286
Charges constatées d'avance	43 322		43 322	21 362
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 154 737	628	12 154 109	10 608 934
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	16 297 162	2 734 321	13 562 842	12 113 376

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	156 000	156 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 600	15 600
Réserves statutaires ou contractuelles	6 452 198	6 278 146
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 874 041	1 807 753
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 497 839	8 257 498
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 292 602	1 198 261
Personnel	192 534	252 380
Organismes sociaux	368 193	369 778
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	903 630	896 105
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	38 221	29 042
Dettes fiscales et sociales	1 502 578	1 547 305
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 330	7 143
Produits constatés d'avance	1 259 493	1 103 169
TOTAL DETTES	5 065 002	3 855 878
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	13 562 842	12 113 376

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	17 833 607	15 124 331
Production stockée	322 040	-806 625
Autres produits	89 061	104 256
Total	18 244 707	14 421 962
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de m.p & aut.approv.	7 614 026	4 560 693
Variation de stock (m.p.)	-149 106	-95 492
Autres achats & charges externes	3 262 992	2 648 534
Total	10 727 911	7 113 735
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	248 706	243 675
Salaires et Traitements	2 546 723	2 584 342
Charges sociales	1 524 042	1 519 474
Amortissements et provisions	247 862	249 576
Autres charges	2 140	1 098
Total	4 569 473	4 598 165
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 947 323	2 710 062
Produits financiers	10 287	22 838
Charges financières	1 111	758
Résultat financier	9 176	22 080
RESULTAT COURANT	2 956 499	2 732 142
Produits exceptionnels	2 535	6 751
Charges exceptionnelles	9 872	15 491
Résultat exceptionnel	-7 337	-8 740
Participation des salariés	184 414	125 078
Impôts sur les bénéfices	890 706	790 572
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 874 041	1 807 753

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

COGEP.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AEB ELECTRICITE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 13 562 842 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 874 041 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 15 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 30 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les chantiers en cours au 31/12/2017 sont comptabilisés de la manière suivante:

- le coût de revient est comptabilisé en "en cours de production de biens"
- les acomptes émis sont comptabilisés en "produits constatés d'avance".

Toutefois, les chantiers en cours au 31/12/2017 concernant l'activité "INDUSTRIE" sont comptabilisés en "produits constatés d'avance" à hauteur de l'excédent des acomptes émis par rapport au coût de revient des chantiers.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 153 777 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les

 Règles et méthodes comptables

sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	98 547			98 547
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 705	6 059	220	81 544
Immobilisations incorporelles	174 252	6 059	220	180 091
- Terrains	377 934	6 659		384 593
- Constructions sur sol propre	533 730			533 730
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	428 265			428 265
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	468 921	12 019		480 940
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 265			6 265
- Matériel de transport	1 959 692	115 354	67 872	2 007 174
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	108 075	12 530	688	119 917
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 882 882	146 561	68 560	3 960 884
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 100	350		1 450
Immobilisations financières	1 100	350		1 450
ACTIF IMMOBILISE	4 058 235	152 970	68 780	4 142 425

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 059	146 561	350	152 970
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	6 059	146 561	350	152 970
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	220	68 560		68 780
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	220	68 560		68 780

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	3 532
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	95 014
Total	98 547

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	72 629	4 028	39	76 618
Immobilisations incorporelles	72 629	4 028	39	76 618
- Terrains	91 025	10 671		101 696
- Constructions sur sol propre	281 158	14 848		296 006
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	315 781	16 224		332 005
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	345 144	39 823		384 967
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 265			6 265
- Matériel de transport	1 366 719	141 163	67 872	1 440 010
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 070	21 105	52	96 124
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 481 163	243 834	67 923	2 657 074
ACTIF IMMOBILISE	2 553 792	247 862	67 962	2 733 693

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 786 076 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 450		1 450
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 589 403	4 589 403	
Autres	151 901	151 901	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	43 322	43 322	
Total	4 786 076	4 784 626	1 450
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	
FOURNISS AVOIRS A RECEV	765 286
DIVERS-PDTS A RECEVOIR	4 508
	14 494
Total	784 288

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 156 000,00 euros décomposé en 2 400 titres d'une valeur nominale de 65,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 065 002 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 292 602	2 292 602		
Dettes fiscales et sociales	1 502 578	1 502 578		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 330	10 330		
Produits constatés d'avance	1 259 493	1 259 493		
Total	5 065 002	5 065 002		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	68 623
PROV.PARTICIPAT.SALARIES	184 414
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	36 883
AUTRES CHARGES FISC. A P	38 221
DIVERS-CHGES A PAYER	4 241
Total	332 382

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	43 322		
Total	43 322		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	1 259 493		
Total	1 259 493		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 23 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Autres achats et services extérieurs	5 383	
Total	5 383	

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Complément d'assurances 2015+2016	5 383	
TOTAL	5 383	

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 671	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	818	
Produits des cessions d'éléments d'actif		2 535
Compléments d'assurances	5 383	
TOTAL	9 872	2 535

Notes sur le compte de résultat**Résultat et impôts sur les bénéfices**

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Normal - 28 %	
Taux Réduit - 15 %	2 611 206
Plus-Values à LT - 15 %	75 000
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	153 777
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	3 733
Crédit en faveur du mécénat	
	1 200
Autres imputations	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 385 971 euros
Le montant indiqué concerne uniquement les cadres et les Etam.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A.E.B. ELECTRICITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 156 000 euros
Siège social : Rue La Fontaine - BP 41
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
553 720 277 RCS BOURGES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 MAI 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 1 874 041,36 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice 1 874 041,36 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

Aux autres réserves, soit 174 041,36 euros

Dividendes

A titre de dividende 1 700 000,00 euros

- A titre de dividendes nets perçus par les associés personnes morales, soit 1 700 000,00 €
- Dividende unitaire brut, soit 708,33 €

Total 1 874 041,36 euros 1 874 041,36 euros

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Mise en paiement

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Associée unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes bruts distribués	Revenus distribués éligibles à l'abattement visé à l'article 158, 3-2° à 4° du CGI	Revenus distribués non éligibles à l'abattement visé à l'article 158, 3-2° à 4° du CGI (associé ou actionnaire personne morale)	Revenus distribués non éligibles à l'abattement visé à l'article 158, 3-2° à 4° du CGI (autres cas sauf exceptions)
30/12/2016	1.633.700,00	0,00	1.633.700,00	0,00
30/12/2015	4.000.000,00	0,00	4.000.000,00	0,00
30/12/2014	912.000,00	76.000,00	836.000,00	0,00

Pour copie certifiée conforme

Le Président

